



**AVIS DE COURSE**  
Régate du Shaker  
**DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020**  
OSIRIS  
Baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche  
**CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE**  
5 C / C

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles de classes si appliquées à l'épreuve.

## 2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :  
A – B - C de la norme CE.

Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4<sup>e</sup> catégorie** de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la **zone de navigation côtière**.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**

3.2 **Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le bulletin d'inscription 2020, formulaire à télécharger sur le site du CNLR (<https://cnlr.fr/s-inscrire/a-une-regate>) et à transmettre à l'adresse [comitecourse@cnlr.fr](mailto:comitecourse@cnlr.fr) pour qu'il soit reçu au plus tard à 17 heures le vendredi précédant la régata. Le règlement par chèque sera remis au plus tard lors de la permanence du club de 18 heures à 20 heures le vendredi précédant la régata ou transmis par courrier au CNLR, 20 avenue de la Capitainerie 17000 La Rochelle, afin qu'il soit reçu avant la clôture des inscriptions.**

**Pour le paiement, tout concurrent peut aussi demander au trésorier du CNLR l'ouverture d'un compte de régata afin d'y déposer une provision pour des régates à venir durant l'année en cours.**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

	Adhérent au CNLR	Non adhérent au CNLR
Un jour	15€	30€

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Par internet et courrier	de la publication avis course jusqu'au vendredi 25 septembre 2020	17 heures
Au club le vendredi 25 septembre 2020	18 heures	20 heures

5.2 Jour de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe (s)
Dimanche 27 septembre 2020	10 :25 aux abords de la bouée des Minimés	

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné **après 15 h**

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront en version électronique à l'adresse suivante :  
[http://www.cnlr.asso.fr/sites/default/files/cnlr\\_ic.pdf](http://www.cnlr.asso.fr/sites/default/files/cnlr_ic.pdf)

#### 7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront : **Côtiers**
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est : **Baie de La Rochelle, Pertuis d'Antioche.**

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 Le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 9.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

#### 10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 12. PRIX

Un prix pourra être remis à chaque concurrent lors du pot amical qui suivra la proclamation des résultats au club house.

## 13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de la régates et en informer l'autorité organisatrice.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter l'organisateur : [comitecourse@cnlr.fr](mailto:comitecourse@cnlr.fr)

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Baies de	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
LAROCHELLE-PALLICE		27 septembre 2020	15h20	8h23	51

**SECURITE DE LA REGATE : voir l'article 18 des instructions de course**